

UDLHL 43 630



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle architecture et
patrimoines

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine du Cantal

Affaire suivie par : Serge FOURNIAUD
☎ : 04 71 45 59 10
✉ : serge.fourniaud@culture.gouv.fr

Réf. : SF/SR 08.20

Aurillac, le 25 août 2020

L'architecte des bâtiments de France,
chef de l'UDAP du Cantal

à

DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
UD 43
Pôle Autorité Environnementale
7 rue Léo Lagrange
63 035 CLERMONT FERRAND Cédex

A l'attention de Christelle BARBIER

COURRIER ARRIVÉE
UD LHL
Le 7 SEP. 2020
DREAL
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Objet : Projet éolien de CHAZOTTES – RAGEADE
Ally (43) ; Saint-Austremoine (43) ; Rageade (15)
Référence ANAE du dossier :
A EU 43 2020 26 BORALEX CHAZOTTES RAGEADE SARL
Demande d'autorisation Environnementale

Dans le cadre du projet éolien de Chazottes-Rageade, vous sollicitez mon avis sur le dossier de demande environnementale présenté par la société BORALEX CHAZOTTES RAGEADE SARL.

L'impact paysager des éoliennes présentent sur ce secteur (Parc éolien de la Chapelle Laurent, Parc éolien d'Ally Mercoeur, Parc éolien de Rageade) est déjà très important depuis les villages environnants et notamment ceux possédant des monuments historiques.

La mise en place d'éoliennes supplémentaires va générer une saturation de l'espace qu'il convient de tempérer par une recherche de cohérence avec les parcs éoliens actuels.

Afin de limiter l'impact sur le paysage, il est indispensable de conserver les mêmes hauteurs d'éoliennes que celles déjà présentes sur les parcs éoliens environnants, soit dans le cas présent 145 mètres en bout de pales.

Infrastructures des aérogénérateurs :

Le terrain d'assiette du projet sera conservé au plus près, sans remblais excessifs, les fondations et plate-formes seront réalisées au plus près du terrain naturel, afin d'adapter au mieux les constructions à la topographie existante et de supprimer les talus artificiels. Les éoliennes seront de teinte grise (RAL 7040 ; RAL 7042), les chemins d'accès et les stationnements seront traités en concassés de cailloux, terre et herbe.

Démantèlement et remise en état :

Les pièces écrites relatives au démantèlement seront respectées.

En conséquence, j'émet un avis favorable au projet éolien de Chazottes-Rageade sous réserves des prescriptions ci-dessus.

L'architecte des bâtiments de France,
chef de l'UDAP du Cantal

Mathieu PERRIN

Direction régionale des affaires culturelles, UDAP du Cantal
90 avenue de la République – 15 000 Aurillac ☎ 04 71 45 59 10
<http://www.culture.gouv.fr/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes>